

# AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Installation classée pour la protection de l'environnement Demande d'autorisation environnementale unique pour le renouvellement et l'extension d'une carrière sur la commune de PIERRELATTE par la société GRANULATS VICAT aux lieux-dits « L'Île Fournèse » et « Calvier » PIERRELATTE

Par arrêté du 26 octobre 2020, l'enquête publique ouverte par le Préfet de la Drôme, du **lundi 28 septembre 2020 au jeudi 29 octobre 2020 inclus**, concernant le projet susvisé, **est prolongée jusqu'au jeudi 19 novembre inclus**.

**Le commissaire enquêteur, empêché, n'a pas été en mesure de tenir la permanence du vendredi 23 octobre 2020 de 9 h à 12 h et ne sera pas en mesure de tenir la permanence du jeudi 29 octobre 2020 de 14 h à 17 h.**

**Deux permanences supplémentaires sont assurées par le commissaire enquêteur en mairie de PIERRELATTE les :**

- **mardi 17 novembre de 14h à 17h et**
- **jeudi 19 novembre de 14h à 17h**

Cette autorisation environnementale unique (AEU) est sollicitée pour les domaines suivants :

- au titre de la législation sur les Installations Classées pour l'Environnement : renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière et autorisation d'extension de la carrière ;
- au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques : plan d'eau permanent de superficie égale ou supérieure à 3 ha ;
- dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées au titre du code de l'environnement.

Jusqu'à cette date,

le dossier d'enquête publique est disponible en mairie de PIERRELATTE, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

l'entier dossier est consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique. Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de PIERRELATTE. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête ;

les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie de PIERRELATTE Avenue Jean Perrin – BP 139 – 26700 PIERRELATTE, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête, ou :

- par courriel : [pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr) , avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ;

toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités ;

des informations sur le projet peuvent être demandées à : Mme Christine NOAILLY : tel : 04-74-18-40-65 - mail : [christine.noailly@vicat.fr](mailto:christine.noailly@vicat.fr) et M. Patrick SAHY : tel : 04-75-83-90-97 - mail : [patrick.sahy@vicat.fr](mailto:patrick.sahy@vicat.fr)